

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-20-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'entreprise TPC, domiciliée 160 Rue de Sauxmarais, 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN, dans le cadre d'un branchement d'eaux pluviales au 1 Rue de la Cité chez Monsieur et Madame MIRAMBEAU

Vu la nécessité de régler la circulation Rue de la Cité,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** En raison des travaux sus énoncés, du lundi 21 juin 2021 au jeudi 24 juin 2021, la circulation sera :

- interdite dans la Rue de la Cité,

**Article 2 :** Les travaux seront signalés par l'entreprise et les employés municipaux.

**Article 3 :** Le Maire et ses Adjointes, la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 14 juin 2021



Michel MAUGER